

HONORAIRES DE VENTE

En % TTC du prix de vente	5 %
---------------------------	-----

Avec un forfait plancher de 5000€

HONORAIRES DE LOCATION

Bailleur : En % TTC du loyer hors charge annuel	7 %
---	-----

Locataire : En % TTC du loyer hors charge annuel	7 %
--	-----

Dans la limite des plafonds réglementaires (€/m²)

Reportage photos et diffusion annonce ●

Constitution dossier ●

Prestations de visites ●

Rédaction du bail ●

Le cas échéant, prestation de réalisation de l'état des lieux ●

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

L'ensemble de ces prestations est déductible de vos revenus fonciers

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service	Coût hors forfait
En % TTC des montants encaissés (loyers et charges)	7 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	
Révision des loyers, régularisation des charges	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	
Décompte lors du départ du locataire et restitution du dépôt de garantie (séquestre)	●	
Gestion des provisions pour charges	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72) avec transmission d'un compte rendu de gérance.	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service	Coût hors forfait
Aide à la déclaration fiscale des revenus locatifs (établissement et envoi des éléments)	○	100 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant et réparations urgentes : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	7% TTC du montant des travaux (pas de forfait min)
Demande de devis pour travaux d'amélioration (suppression de pathologies du bâtiment, amélioration du confort des locataires, performance énergétique...)	○	7% TTC du montant des travaux (pas de forfait min)
Visite Conseil (sur demande avant état des lieux de sortie)	○	150 € TTC
Assurance loyers impayés et détérioration immobilière		3,5% TTC des montants encaissés
<p>● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte</p>		

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%
L'ensemble de ces prestations est déductible de vos revenus fonciers